DACD
Partenaire · Chimie · Environnement
LUPROTEC PROFLON

DA 1212/1

FICHE TECHNIQUE

GÉNÉRATION PAT

APPÂT RODONTICIDE PRÊT À L'EMPLOI POUR RATS - SOURIS
PÂTE MOLLE HUILÉE - EXCELLENTE APPÉTENCE
MATIÈRE ACTIVE DE DERNIÈRE GÉNÉRATION
1 SEULE INGESTION SUFFIT, EFFICACITÉ À FAIBLE DOSE

HOMOLOGATION N° FR-2012-0009 DE LIPHATECH S.A.S.
INTÉRIEUR DES BÂTIMENTS PRIVÉS, PUBLICS ET AGRICOLES
SPÉCIAL SITUATIONS DIFFICILES - FORTE POPULATION DE RONGEURS

CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

État : pâteux
Densité : 1,26 environ
Odeur : sans
Couleur : bleue-verte
pH : sans
Point éclair : sans

Présentation :
Appât de 10 gr, seau de 5 Kg

Teneur garantie en matière active : Difféthialone : 25 mg/Kg
Agent d'amertume.

Dimensions : 6 cm x 6,5 cm

PROPRIÉTÉS

GÉNÉRATION PAT est un appât pour lutter en lieux secs contre les rats et souris. Il s'agit d'une formulation sur un support pâte molle huilée prête à l'emploi à base d'ingrédients de qualité garantissant : une excellente appétence, efficacité maximale, une excellente texture et une bonne tenue dans le temps. C'est l'appât idéal en lutte curative.

Efficacité de l'appât : mis au point et testé en collaboration avec l'Unité des Rongeurs de l'École Nationale Vétérinaire de Lyon. Appât à base de Difféthialone : dernière matière active découverte, efficacité à faible dosage, puisqu'**une seule ingestion suffit** (type "Single feeding"), même dans les cas de résistance. L'action est observable dans les 3 à 14 jours suivant l'ingestion du produit par les rongeurs. Ce délai entre l'ingestion et la mort du rongeur est inhérent au mode d'action des anticoagulants. Il permet de ne pas éveiller la méfiance des autres rongeurs qui continuent à consommer le produit.

Avantages : aucune méfiance des rongeurs vis-à-vis de l'appât, préconisation dans les cas difficiles ou contre des espèces résistantes. Non détecté par les rongeurs, l'agent d'amertume prévient les risques d'absorption accidentelle par l'homme. La texture de **GÉNÉRATION PAT** empêche le relargage des graisses et les pertes de substance active, prolongeant ainsi l'appétence et l'efficacité des pâtes dans le temps. Particulièrement préconisé dans le cas de lutte avec compétition alimentaire. Les sachets sont biodégradables.

Domaines d'utilisation : convient pour les rats (rats bruns, rats noirs ou rats de greniers), souris domestiques à l'intérieur des bâtiments privés, publics et agricoles. **GÉNÉRATION PAT** est autorisé pour un usage en industrie agroalimentaire sous réserve de validation par la DSV (la pose de ce produit doit impérativement être faite en toute sécurité, de manière à ce qu'il ne puisse pas entrer en contact direct avec des denrées alimentaires fabriquées et/ou stockées sur le site).

Solutions et Produits pour la Maintenance, les Traitements et l'Hygiène
Unité de Recherches et de Fabrication
125 rue du Royans, Zone d'activités Mathias - 26320 St-Marcel-lès-Valence
Tél: 04 75 58 80 10 - Fax : 04 75 58 74 46
e-mail : contact@dacd.com - site web : www.dacd.com
S.A.S au capital de 1 500 000 € - R.C.S. Lyon - SIREN 453 231 565 - APE 4671Z
N° Intracommunautaire FR 20 453 231 565 - Siège Social, Vaulx-en-Velin (69).

07/14

Utilisation de **GÉNÉRATION PAT** suivant les indications portées ci-dessous

Éliminer le plus possible les sources d'alimentation avant d'appliquer les appâts. Identifier le rongeur parmi les 3 espèces (rat brun ou surmulot, rat noir ou des greniers, souris domestique) et repérer leurs traces et dégâts (crottes, terriers, nids, ….) pour disposer le produit au plus près de ces traces. **GÉNÉRATION PAT** ne peut être utilisé que dans des boîtes d'appât sécurisées : Poste d'Appâtage pour petits rongeurs **Réf. PAPTR/A,** Poste d'Appâtage pour rats, **Réf. PAPTRRA/A** non accessibles par les animaux autres que ceux à éliminer (pour plus de renseignements consulter nos fiches techniques).

Disposer les sachets (10 gr) dans les boîtes conformément au mode d'emploi ci-dessous. Ne pas ouvrir les sachets. Ne pas nettoyer les boîtes d'appâts entre 2 applications. Disposer les boîtes d'appâts au plus près des traces de rongeurs (le long des murs, passages, coulées et des trous formés par les rongeurs) de manière sûre afin de minimiser le risque de consommation par les animaux ou par les enfants.
Le nombre de boîtes d'appâtage est fonction du site de traitement, du contexte géographique, de l'importance et de la gravité de l'infestation. Le nombre d'appâts disposés par boîte d'appâtage doit être adapté aux doses d'application recommandées et vous devez respecter les intervalles d'application du produit.

SOURIS	Forte infestation : poser 50 gr maximum/boîte. Disposer 1 boîte tous les 1 à 1,5 mètre. Faible infestation : disposer 1 boîte tous les 2 à 3 mètres.	À chaque contrôle, renouveler le remplissage des boîtes jusqu'à l'arrêt de la consommation. Si la consommation est partielle, compléter chaque boîte jusqu'à 50 gr maximum.
RATS	Forte infestation : poser 200 gr maximum/boîte. Disposer 1 boîte tous les 4 à 5 mètres. Faible infestation : disposer 1 boîte tous les 8 à 10 mètres.	À chaque contrôle, renouveler le remplissage des boîtes jusqu'à l'arrêt de la consommation. Si la consommation est partielle, compléter chaque boîte jusqu'à 200 gr maximum.

Fréquence de passage recommandée : inspecter et réapprovisionner les boîtes d'appâtage 3 jours après la 1ère application puis 1 fois par semaine en cas de forte infestation. Inspecter et réapprovisionner les boîtes d'appâtage 1 semaine après la 1ère application puis 1 fois tous les 15 jours en cas de forte infestation. Retirer toutes les boîtes d'appâtage après la fin du traitement. Chercher à récupérer les rongeurs morts à intervalles fréquents et réguliers, durant le traitement, par souci d'hygiène et afin qu'ils ne soient pas consommés par d'autres animaux.
Alterner les produits ayant des substances actives avec des modes d'action différents afin d'éviter l'apparition des phénomènes de résistance. Adopter des méthodes de gestion intégrée telle que la combinaison de méthodes de lutte chimique, physique et mesures d'hygiène. Ne pas utiliser le produit dans les zones où des cas de résistance sont suspectés ou établis.

Recommandations : il est préférable mettre des gants afin de ne pas laisser d'odeur humaine qui pourrait attirer l'attention des rongeurs. Stocker le produit à l'abri de la lumière. Empêcher l'accès aux enfants, aux animaux de compagnie et aux animaux non ciblés. Déposer les boîtes usagées en déchetterie ou tout autre centre de collecte approprié. Les appâts non consommés et non utilisés doivent être collectés et déposés en déchetterie ou tout autre centre de collecte. L'emballage ne doit pas être réutilisé ou recyclé. Ne pas jeter les résidus dans les égouts et les cours d'eau.
Effets secondaires à l'ingestion : aucun dans l'immédiat, effet secondaire différé : perte de couleur des muqueuses (bouches, bord de l'œil). En cas d'ingestion : se rincer la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. En cas de contact avec les yeux ou la peau : laver immédiatement et abondamment avec de l'eau. Indication pour le médecin : **GÉNÉRATION PAT** contient un rodonticide anticoagulant, un traitement avec de la vitamine K1 devrait être nécessaire pendant une longue période. En cas d'urgence, appeler le 15 ou le Centre Anti-poisons le plus proche pour obtenir des conseils de traitement.

Conformément à l'arrêté du 19 mai 2004 relatif au contrôle de la mise sur le marché des substances actives biocides, ne pas réutiliser l'emballage. Consulter les instructions portées dans la fiche de données de sécurité pour son élimination. Produit strictement réservé à un usage professionnel. Type de produit TP 14 (rodonticides).
Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

D.A.C.D. ne peut avoir connaissance de toutes les applications dans lesquelles sont utilisés ses produits et des conditions de leur emploi. D.A.C.D. n'assume aucune responsabilité quant à la convenance de ses produits pour une utilisation donnée ou dans un but particulier. Les informations ne doivent en aucun cas se substituer aux essais préliminaires qu'il est indispensable d'effectuer pour vérifier l'adéquation du produit à chaque cas déterminé.